

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Informations requises en vue de déterminer l'Indice d'avantage socioéducatif communautaire (ICSEA - Index of Community Socio-educational Advantage) pour les établissements scolaires

Le présent avis provient de l'Autorité australienne d'évaluation et de rapport sur les programmes d'étude (ACARA - Australian Curriculum, Assessment and Reporting Authority) pour vous informer que l'ACARA a demandé à l'établissement scolaire de votre enfant de fournir à l'ACARA des informations vous concernant vous et votre enfant. Il est possible que votre établissement scolaire divulgue à l'ACARA des informations comme le sexe, la date de naissance, le pays de naissance, la langue maternelle et l'adresse résidentielle de votre enfant ainsi que la profession et le niveau éducatif de ses parents.

Ces informations sont divulguées à l'ACARA en vertu de la loi ACARA Act 2008 pour l'une des raisons suivantes ou les deux :

- élaborer des rapports nationaux comprenant des données cumulées sur les résultats des établissements scolaires et
- assister le gouvernement dans la formulation de politiques relativement aux questions d'enseignement.

L'ACARA ne divulguera ces informations personnelles à aucun tiers. Si vous ne souhaitez pas que votre établissement scolaire fournisse ces informations à l'ACARA, veuillez en informer votre établissement scolaire dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du présent avis.

Des informations complémentaires sur l'ACARA figurent sur le site Web de l'ACARA à l'adresse : www.acara.edu.au.